

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1150.2007.TREATIES-7 (Notification Dépositaire)
(Re-diffusée) (anglais seulement)

AMENDEMENTS À LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE
L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE
(INSTITUTIONNALISATION DU COMITÉ DE LA SIMPLIFICATION DES
FORMALITÉS)

LONDRES, 7 NOVEMBRE 1991

ENTRÉE EN VIGUEUR DES AMENDEMENTS 7 DÉCEMBRE 2008, CONFORMÉMENT À
L'ARTICLE 66

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité dépositaire, communique :

Le 7 décembre 2007, 112 instruments d'acceptation des amendements avaient été déposés auprès du Secrétaire général, et acceptés par les deux tiers des Membres de l'Organisation maritime internationale. Les conditions énoncées pour l'entrée en vigueur des amendements à l'article 66 de la Convention, se sont ainsi trouvées remplies. En conséquence, les amendements entreront en vigueur pour tous les Membres de l'Organisation maritime internationale le 7 décembre 2008, conformément audit article 66 qui stipule :

“...Douze mois après son approbation par les deux tiers des Membres de l'Organisation, non compris les Membres associés, chaque amendement entre en vigueur pour tous les Membres. Si, dans un délai de 60 jours à compter du début de cette période de douze mois, un membre donne notification de son retrait de l'Organisation en raison d'un amendement, le retrait prend effet, nonobstant les dispositions de l'article 58, à la date à laquelle l'amendement entre en vigueur.”

Pour l'état complet des amendements, veuillez consulter la publication des Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général dans la Collection des Traités des Nations Unies sur l'internet à l'adresse suivante : <http://untreaty.un.org>.

Le 18 décembre 2007



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.